

Thourotte, le 09 avril 2019

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 AVRIL 2019**

Etaient présents :

MM. CARVALHO, IODICE, CESCHINI, PILORGE, VERVEL, Mmes BOULEFROY, FONTAINE, FOURE, ARDUIN, DAUMAS, GRANDJEAN, SERE, LIMA, MM. MARCHE, DAMERY, DENIZART, IBRAN, SELIER, RIVAS, PIAR.

Absents :

Madame CABRERA qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame DECONINQUE qui avait donné pouvoir à Monsieur CESCHINI, Monsieur TOULEMONDE qui avait donné pouvoir à Monsieur VERVEL, Madame BERNARD qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY, Monsieur BILLIA qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Mesdames NOVAK-MILJEVIC, LOUVET,

Secrétaire : Madame ARDUIN Catherine.

Au titre des Finances, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité:

- Le Compte administratif 2018 pour la ville et la ZAC,
- Le Compte de Gestion pour la ville et la ZAC,
- L'affectation des résultats ville comme énoncé ci après :

Excédent d'investissement : 001 f 01	6 498 038 €
Mise en réserve (investissement) : 1068 f 01	642 815 €
Excédent de fonctionnement : 002 f 01	200 000 €
- La décision modificative ville N°1/2019,
- Les subventions aux associations thourottoises,
- La subvention exceptionnelle pour le collège de Thourotte d'un montant de 790 € dans le cadre de la mise en place d'action de prévention de la délinquance,
- Le tarif et les modalités de paiement pour le séjour seniors des 3 et 4 décembre 2019 à Colmar, à savoir :
 - coût du séjour de 166 € par personne en chambre double (supplément de 45.00 € pour une chambre individuelle) avec la possibilité de payer en deux fois.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de la décision prise dans le cadre de l'article 2122-23 du CGCT, à savoir :

2019/2	Sollicitation d'une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'investissement Public Local concernant les travaux de renouvellement de l'éclairage public
--------	--

Le Conseil Municipal a également :

- Emis un avis favorable à l'échange de terrain avec le Conseil Départemental concernant l'emprise du collège C Baujoin.

Le Maire,

P. CARVALHO